

Metz, le 04 janvier 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération du Val de Fensch
Hôtel de Communauté
10, rue Wendel – BP 20176
57700 HAYANGE

OBJET : Dossier Loi sur l'eau – Rejet des eaux pluviales de la ZAC de la Feltière
Secteur Tenneco à 57290 FAMECK

Courrier de non opposition

RÉF. : Enregistrement par téléprocédure sur Service-Public.fr

P.J. : 1 fiche récapitulative et descriptive du IOTA

Monsieur le Président,

J'accuse réception de la version dématérialisée du dossier de déclaration réactualisé, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), déposé par votre mandataire, le bureau d'études VRD SIRUS de Metz, concernant le projet :

• **Gestion et rejet des eaux pluviales de la ZAC de la Feltière – Secteur Tenneco à 57290 FAMECK**

Après instruction de votre dossier de déclaration conformément aux articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement, pour lequel un nouveau récépissé vous a été délivré lors de l'enregistrement du dossier en téléprocédure sur Service-Public.fr en date du 18 décembre 2023 sous le n° DIOTA-230804-101638-449-007, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le descriptif sommaire de l'opération est joint au présent courrier.

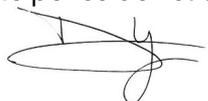
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de 57290 FAMECK où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Copie : M. le Maire de la Ville de Fameck pour affichage du récépissé de déclaration et du présent courrier


Céline DELLINGER